

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/07/2015

Réception par le Prefet : 01/07/2015

Publication : 03/07/2015



Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-6-2-1

Séance du vendredi 26 juin 2015

**CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES
2015 - 2020**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. BECHT, M. DELMOND, Mme DREXLER, M. MULLER Lucien, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT.

Le Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil Général n° 11/05-07 du 16 mars 2007 approuvant la Convention Interrégionale pour le Massif Vosgien 2007-2013,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-13-6-11 du 15 décembre 2011 approuvant l'avenant n° 1 à la Convention Interrégionale pour le Massif Vosgien 2007-2013,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP 2013-10-6-18 du 15 novembre 2013 approuvant l'avenant n° 2 à la Convention Interrégionale pour le Massif Vosgien 2007-2013,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-2-6-3 du 21 février 2014 donnant un avis favorable au Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG 2015-3-1-3 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) 2015-2020 jointe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à la signer,

- Prend acte que la contribution du Conseil départemental de l'ordre de 4,46 M€ sera valorisée au travers des projets prévus dans les Contrats de Territoire de Vie ou des politiques sectorielles,
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité